

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
*Extrait du Registre*  
*des délibérations du Conseil Communautaire*  
*de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON*

**SEANCE DU 17 AVRIL 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.*

**Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN**

**Présents** : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, P ARPILLON Christian, AUDIER Marc, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

**Absents excusés** : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, SILVE Wiebke donne pouvoir à P ARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, MAILLARD Laurent donne pouvoir à MONTABONE Michel, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, ROUX Chantal.

**Absents non excusés** : MARROU Jehanne, CEARD Audrey, RIFFAUD Jean-Louis.

**RAPPORT N° 2025/122 : SMICTOM : Contrat-type pour la collecte sélective des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques 2025-2029**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543- 53 à R.543-65),

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement.

Considérant que le contrat-type contient une partie commune aux différents éco-organismes de la filière précisant les modalités de contractualisation et de soutiens ainsi qu'une proposition d'accompagnement spécifique à chaque éco-organisme.

Considérant que le contrat-type pour la période 2025-2029 est identique à l'avenant 2024 du précédent contrat pour la partie commune ;

Considérant les propositions d'accompagnement spécifique de l'éco-organisme CITEO,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le contrat type portant accompagnement par l'éco-organisme Citeo ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer, par voie dématérialisée, le « Contrat-type pour la Collecte sélective » proposé par Citeo et couvrant la période 2025-2029.

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**



**La Présidente,**

**Chantal EYMEOUD**

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 005-200067742-20250417-2025042410-DE